

Les Brèves de l'AFE - n° 55 et 56

Du 1^{er} au 31 mai 2010

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Pendant professionnel de la réglementation sur l'élimination des lampes domestiques à incandescence, le règlement européen 245/2009 vise l'élimination des lampes et luminaires professionnels énergivores.

Ainsi, les tubes T8 halophosphates ne peuvent plus être mis sur le marché depuis le 13 avril dernier.

(BricoMag / Verre - Avril 2010)

Note de l'AFE : Retrouvez le calendrier sommaire d'élimination des produits d'éclairage professionnels énergivores sur le Communiqué de presse de l'AFE, téléchargeable sur le site Internet de l'Association ou [en cliquant ici](#).

Les lampes à incandescence classiques « non dirigées » sont vouées à disparaître du fait d'un règlement européen et du Grenelle de l'environnement français.

L'éclairage représente en effet entre 10 et 15 % de la consommation d'électricité d'un ménage moyen. Ce n'est pas le poste principal, mais le plus facile à adapter.

Pour les remplacer, les lampes halogènes (un peu plus économes mais vouées à disparaître en 2016 pour la plupart), les lampes à LED (encore limitées en terme de flux lumineux) et les lampes fluorescentes compactes.

(Mieux vivre votre argent - Mai 2010)

Note de l'AFE : pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE [en cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou [en cliquant ici](#).

Enfin, pour donner votre avis sur ces textes (règlement européen et convention volontaire française), venez participer au débat traitant de ce sujet sur [notre Forum](#).

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) « a récemment claqué la porte du groupe de travail chargé d'élaborer le norme AFNOR intitulée « Nuisances lumineuses », qui doit être publié avant la fin de l'année 2010 ».

Paul Blu, président de l'ANPCEN, explique ce choix par le fait que toutes les propositions faites par l'Association « ont été rejetées en bloc par les autres membres du groupe de travail. Remarquons que ce dernier est constitué en très large majorité de représentants ou d'industriels du monde de l'éclairage (Association Française de l'Eclairage, fabricants de lampadaires, d'ampoules ou d'enseignes...). »

(Astronomie magazine - Avril 2010)

Note de l'AFE : Non contente de faire campagne en permanence contre l'éclairage public (qui perturbe les observations atmosphériques des astronomes amateurs) en brandissant des arguments dont la plupart sont dénués de tout fondement scientifiquement démontré, l'ANPCEN gravit une marche supplémentaire dans son entreprise de délation en s'attaquant directement à l'AFNOR (association française de normalisation). Laisser entendre que l'AFNOR puisse, dans l'élaboration des normes nationales, tolérer des complaisances au profit de tel ou tel groupe de pression est très grave et porte atteinte à la crédibilité des documents scientifiques français

Interview de Jacques Fournier, responsable bureau d'étude à la direction de l'éclairage public de Lyon : le bannissement en 2015 des ballons fluorescents par un règlement européen « nous conduit à faire évoluer les technologies d'éclairage de la ville ». Trois types de sources sont utilisés : les lampes sodium haute pression (SHP), les lampes iodures métalliques (IM) et les lampes à culot PGZ12. Les luminaires à LED sont utilisés pour le balisage, les mises en lumière, et l'éclairage dynamique, mais pas encore en éclairage fonctionnel où « leur efficacité demeure légèrement inférieure à celle des nouvelles lampes utilisées, avec un coût global plus élevé ».

(Les Cahiers techniques du bâtiment - Mai 2010)

Note de l'AFE : le Point de vue de l'AFE sur l'éclairage public à LED est téléchargeable sur notre site Internet, rubrique documentation ([cliquez ici](#)).

Concernant la fin des lampes à vapeur de mercure haute pression, le calendrier sommaire d'élimination des produits d'éclairage professionnels énergivores est téléchargeable sur le site Internet de l'Association ou en [cliquant ici](#).

A Lyon, le coût global de l'éclairage public est estimé à 10 € par habitant et par an.

(Les Cahiers techniques du bâtiment - Mai 2010)

Le Code du travail impose, dans les lieux de travail intérieurs, un niveau minimum d'éclairement par type de lieux : 40 lux pour les circulations, 60 pour les escaliers, 120 pour les locaux de travail, 200 pour les locaux aveugles. De plus, le rapport des niveaux d'éclairement entre la zone de travail et l'éclairement général doit être compris entre 1 et 5.

En outre, la norme EN 12464-1, non obligatoire, constitue « un référentiel indispensable aux concepteurs ». Elle indique les performances à atteindre : équilibre de luminances, niveaux d'éclairement à maintenir (par exemple 500 lux sur la zone de travail dans les bureaux), contrôle de l'éblouissement, etc.

(Les Cahiers techniques du bâtiment - Mai 2010)

La directive européenne EUP (Energy using products) fixe des exigences d'éco-conception des produits consommant de l'énergie et interdit la mise sur le marché des équipements les plus énergivores. Elle se décline en deux règlements pour l'éclairage. L'un touchant les lampes non dirigées domestiques (élimination, notamment, des lampes à incandescence) et l'autre, les matériels d'éclairage professionnels (interdiction de mise sur le marché de tubes T8 blanc industrie depuis le 13 avril 2010 notamment).

(Les Cahiers techniques du bâtiment - Mai 2010 / Agir Magazine - Mai/Juin 2010)

Note de l'AFE : retrouvez les synthèses de ces deux règlements faites par l'AFE sur le site de l'Association, ou en [cliquant ici](#) pour le règlement sur les lampes domestiques, et [ici](#) pour le règlement sur les matériels professionnels.

Avec la disparition programmée des lampes à incandescence, les gammes de lampes à LED s'élargissent et de nouveaux entrants se positionnent sur le marché.

Si le volume global de lampes vendues en France en 2009 a chuté de 1,7 %, « la valorisation n'a pas cessé, avec un bond de 13,8 % du secteur qui atteint 384 millions d'euros en 2009 ».

(LSA - Mai 2010)

Note de l'AFE : pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le Flash info de l'AFE en [cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).

Le RT 2012 n'a pas d'exigence directe de « qualité d'éclairage ». Elle fait référence aux normes d'éclairagisme. « Il ne s'agit pas de gagner sur la consommation en éclairant moins, mais gagner en éclairant mieux ». La sécurité photobiologique et l'ergonomie visuelle sont ainsi garanties.

(J3e - Mai 2010)

Depuis le 4 mai 2010, les 32 000 foyers parisiens les plus modestes, bénéficiaires du tarif première nécessité d'EDF, peuvent échanger dans leur mairie de quartier une lampe à incandescence usagée contre 3 lampes fluorescentes compactes (neuves).

Au total, 100 000 lampes fluorescentes compactes seront ainsi distribuées, représentant une économie de 5 GW par an, soit 500 tonnes de CO₂. Cela devrait permettre une baisse des factures de 15 à 20 € par an et par foyer.

(20 minutes / Métro - 4 mai 2010)

Recyclage des lampes : la Franche-Comté est la première région de France en terme de collecte de lampes usagées, avec 587 lampes pour 1 000 habitants. Elle est suivie par l'Alsace et la Lorraine (respectivement 485 et 419 lampes pour 1 000 habitants).

(Le Moniteur - 7 mai 2010)

« L'article 66 du texte de loi dit Grenelle 2 prévoit des dispositions générales sur la prévention des nuisances lumineuses ». Des décrets à venir préciseront, notamment, les types d'installations visés.

(Le Moniteur - 9 mai / Construire durable - 18 mai 2010)

« Economies d'énergie obligent, à partir de mercredi (12 mai 2010) et d'ici l'été, des portions d'autoroutes et de voies rapides d'Ile-de-France seront plongées dans le noir. » Cela représente 130 km de voies en région parisienne et réduit d'autant le niveau de sécurité de la conduite.

Outre les économies d'énergie et la limitation des nuisances lumineuses, cette mesure a également une fin sécuritaire selon la Dirif : l'extinction inciterait les automobilistes à lever le pied.

(Le Parisien / Libération - 10 mai 2010)

Note de l'AFE : L'AFE a rédigé un Point de vue sur l'éclairage public et la sécurité routière basé sur une étude menée en partenariat avec le CNRS de Strasbourg. Vous pouvez le retrouver sur le site Internet de l'Association, en ou [cliquant directement ici](#).

A noter : l'argument avancé selon lequel les automobilistes réduisent leur vitesse, lumière artificielle éteinte, est faux. En revanche, à 110 km/h, la distance de freinage est plus longue que celle de visibilité... Tout obstacle sera donc vu trop tard.

Vous pouvez donner votre avis sur le sujet en vous rendant sur le [forum de l'AFE](#).

A la suite de cet article du Parisien, l'AFE a envoyé un communiqué de presse rappelant les fondamentaux de cette étude. Ce communiqué est directement téléchargeable sur le site de l'Association. [Cliquez ici](#) pour le récupérer. Ce communiqué a été repris le 12 mai dans : [l'Express](#), [Décision-Achat](#), [Notre Planète](#), [France BTP](#), [agqloTV](#), [Les indiscrets.com](#), le 13 mai dans [Territorial](#), le 16 mai dans la [Voix du nord](#), le 17 mai dans [Secteur public](#), [Greenzer](#), [La Voix des Communes](#), le 18 mai dans [France Matin](#), le 20 mai dans [Valeurs vertes](#) et le 23 mai dans [TechniCité](#)

Selon une étude du cabinet conseil américain Pike Research, les LED pourraient, en 2020, représenter 46 % du marché de l'éclairage des bâtiments commerciaux et industriels et de l'éclairage fixe extérieur aux Etats-Unis, soit un montant de 4,4 milliards de dollars.

« Le marché des LED suscite de plus en plus l'intérêt des industriels. Le géant sud-coréen de la high tech Samsung, qui cherche des relais de croissance dans le green business, vient ainsi d'annoncer qu'il allait investir 6,5 milliards de dollars dans ce secteur d'ici à 2020 ».

([Green Univers](#) - 12 mai 2010)

Sous l'impulsion du fabricant taiwanais de LED Everlight, Zenaro Lighting Alliance vient d'être fondée. Il s'agit d'un regroupement de sociétés ayant pour ambition de promouvoir et d'accélérer l'adoption des LED dans les différentes applications d'éclairage.

([Electronics](#) - 12 mai 2010)

« Des chercheurs de l'Académie Chinoise des Sciences ont réussi à utiliser des diodes électroluminescentes (DEL) pour transférer sans fil des données vers un ordinateur portable à une vitesse de deux mégabits ».

(20 minutes - 19 mai 2010)

Selon un analyste de Lazard Capital Markets, la baisse de 30 % du prix des LED risque d'entraîner une pénurie, notamment dans les applications TV et éclairage. Cette situation pourrait durer jusqu'à la fin de l'année.

([Electronics](#) - 19 mai 2010)

L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des communes. Il représente 48 % des puissances installées, 18 % des consommations toutes énergies confondues, et 38 % des factures d'électricité. « Une situation directement liée à la vétusté d'un parc d'installation dont 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans ». 11 % du parc installé correspond à des luminaires à boules, soit près de 860 000 unités. Pourtant, 35 % de la lumière est absorbée par la boule et 35 % est directement dirigée vers le ciel.

(Le Moniteur - 21 mai 2010)

Le parc d'éclairage public est composé d'environ 3 millions de lampes à vapeur de mercure (interdites de mise sur le marché en 2015), 4,6 millions de lampes sodium haute pression et 1 million de lampes iodures métalliques, LED ou fluorescentes.

(Le Moniteur - 21 mai 2010)

Interview de Roger Narboni, concepteur lumière : « L'engouement pour les LED a conduit à des aberrations. Cette technologie révolutionnaire a des avantages incontestables, mais pas partout ni n'importe comment. A l'heure où les technologies contrôlent la puissance, les heures et les durées d'allumage... les projets doivent s'appuyer sur les besoins d'éclairage réels, laissant place à la nuit lorsque c'est possible ».

(Le Moniteur - 21 mai 2010)

Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces événements : RDV sur les pages régionales de www.afe-eclairage.com.fr)

2 juin 2010 - 14 h 30

Lieu : Lyon - Lumiville

Manifestation : Table ronde - Economies d'énergie en éclairage public, allumage, gradation, coupure partielle ou permanente ?

AFE Rhône-Alpes

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

8 juin 2010 - 9 h 00

Lieu : Marseille

Manifestation : dans le cadre d'une manifestation organisée par l'Observatoire Régional de l'Energie et Concertation, intervention de l'AFE sur le thème « Eclairage public et consommation d'énergie des Communes »

AFE PACA

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

8 juin 2010

Lieu : Baud

Manifestation : en collaboration avec le Syndicat d'électrification du Morbihan, conférence sur la vision, les nouvelles technologies et l'éclairage public

AFE Bretagne

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

10 juin 2010 - Après-midi

Lieu : Paris

Type de manifestation : Assemblée générale de l'AFE (accès réservé aux adhérents de l'association)

AFE Nationale

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

24 juin 2010 - 16 heures (à confirmer)

Lieu : Caen - Grand auditorium

Manifestation : Assemblée générale du centre régional et présentation de l'éclairage du grand auditorium. Suivie d'une conférence sur la RT 2012.

AFE Normandie

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

7 octobre 2010 - 18 h 30 (à confirmer)

Lieu : Bordeaux

Type de manifestation : Conférence sur l'efficacité énergétique en éclairage intérieur

AFE Sud-ouest Atlantique

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

27 et 28 septembre 2010

Lieu : Tours

Journées nationales de la lumière de l'AFE à Tours :

« Lumières durables et nouvelles technologies »

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

En région

AFE Nord - Armentières – 28 mai 2010 - Conférence sur l'éclairage

Près de 40 personnes ont été réunies par l'AFE Nord pour une conférence à Armentières le 28 mai sur les sujets suivants :

- Diagnostic en éclairage intérieur (Frank Meurillon) ;
- Diagnostic en éclairage extérieur (Pascal Fourmeau, Hexa Ingenierie)
- Certificat d'énergie en éclairage (Eric Dubail, EDF – DCECL) *
- CCI – Projets
- RT 2012 - B Duval

* Cette conférence EDF sera présentée aux JNL par Christophe Donizeau.

Le programme des Journées nationales de la lumière a été présenté en fin de séance.

Brèves en passant

Les réponses aux 40 questions les plus dévotées en éclairage public

L'AFE vient de publier un dossier traitant des questions qui font souvent polémique en éclairage public. Il est téléchargeable librement en première page du site internet de l'Association

www.afe-eclairage.com.fr



- **Formation AFE** : le programme 2010 des formations de l'AFE est téléchargeable sur le site de l'AFE. Pour le trouver, rendez-vous dans la rubrique formation, ou [cliquez ici](#).

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX**. Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur www.lux-editions.fr. Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE



- **Le salon CIEN, carrefour de l'industrie électronique et numérique** se tiendra à Paris, Porte de Versailles, du 1^{er} au 3 juin 2010. pour plus de renseignements : www.cien-expo.com



- **Le Moniteur et les CTB partenaires des JNL 2010 !** Cette année, les JNL, qui se tiendront à Tours les 27 et 28 septembre prochains, sont organisées en partenariat avec le Moniteur et les Cahiers techniques du bâtiment. Pour télécharger le programme, rendez-vous sur le site Internet de l'AFE, ou [cliquez ici](#).



Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr